

Augmentation salariale intérimaire de 10 % accordée

La direction du CEB accepte d'octroyer une augmentation salariale intérimaire de 10 % (across the board) aux employés qui n'ont pas encore opté pour le rapport Appanah. Cette mesure fait suite à une rencontre, vendredi entre le président du Conseil d'administration de cet organisme et la CEB Staff Association (CEBSA). Clency Bibi, vice-président du syndicat estime que cette augmentation va dégeler les relations industrielles plus ou moins tendues au CEB et qu'elle s'applique qu'aux employés qui n'avaient pas encore opté pour le rapport salarial Appanah. *« Elle vient ainsi mettre fin à une situation malsaine avec deux différents salaires pour le même travail. Ce qui n'était pas conforme avec*

la convention C 100 de l'Organisation Internationale du Travail portant sur l'égalité de rémunération », devrait-il souligné.

Le directeur du Travail, Mariahven Caremben avait fortement insisté pour que la direction de cet organisme fasse le nivellement des salaires, malgré qu'elle insistait pour que les employés optent pour l'intégralité du rapport. Le dirigeant syndical estime que les vraies négociations collectives peuvent maintenant commencer avec la décision du gouvernement d'enlever l'article 52(7) du *Finance Bill*.

Le syndicat va insister sur la préservation des droits acquis des travailleurs, pour que les employées en congé de maternité ne perdent pas

« l'accumulation de leur vacation leaves » et les 6 % du *« passage benefit »*. Il trouve injuste que les veuves des employés en service avant 2008, décédés entre 60 et 65 ans, ne reçoivent pas de pension contrairement à ceux qui partent à la retraite à partir de 60 ans. Elles n'ont droit qu'à une compensation représentant 48 mois de salaire de leur défunt époux sans Lump sum ni de pension mensuelle.

À noter qu'un ajustement à la hausse de la pension de retraite, le paiement d'une compensation pour le travail de nuit et l'exclusion de samedi et dimanche dans la comptabilisation des vacations leaves sont aussi réclamés.

Mario Boutia

m.bootia@defimedia.info